

**COMMUNE DE SÉVÉRAC D'AVEYRON****EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES****Arrêté n° 2026 – 069****REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
RUE DE LA TRICOUSE A SEVERAC-LE-CHATEAU**

Le Maire de la commune de Sévérac d'Aveyron

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande en date du 23 mars 2026 de l'entreprise ENSIO, route de Lattes 34430 SAINT JEAN DE VEDAS ;

**CONSIDERANT** que la nature des travaux de raccordement au réseau électrique de la parcelle sise 11 rue de la Tricouse à Sévérac-le-Château appartenant à M. Aurélien COURREGÉ nécessite de restreindre les conditions de circulation afin d'assurer la sécurité des usagers

**Sur proposition** du Directeur des Services Techniques.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation de tout véhicule pourra s'effectuer en sens unique alterné, réglementé par panneaux B15 et C18 et le stationnement pourra être interdit au droit du n°11 de la rue de la Tricouse à Sévérac-le-Château **du 30 mars 2026 à 8h00 au 30 avril 2026 à 18h00.**

**ARTICLE 2** : La voie devra être rendue à la circulation lorsqu'aucune activité ne se déroulera sur le chantier.

**ARTICLE 3** : La copie du présent arrêté sera affichée à chaque accès au chantier.

**ARTICLE 4** : Le schéma de signalisation réglementaire sera soumis au visa du Responsable des Services Techniques puis la signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 5** : La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, le Garde-champêtre Chef et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sévérac d'Aveyron sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sévérac d'Aveyron le 24 mars 2026

Le Maire,

  
Fabrice FRAYSSINET

